

Le contrôle fiscal a l'ère de la digitalisation

^[1] IBIKAS Maryame, ^[2] RHERIB Nada
^[1] m.ibikas@emaa.ma, ^[2] n.rherib@emaa.ma

Finance Department, EMAA Research Center

EMAA Business School

Résumé

Face à l'évolution rapide de la technologie, il semble essentiel d'étudier ses effets dans l'administration fiscale et les changements qu'elle apporte dans le contrôle fiscal. Cet article explore la façon dont la digitalisation de l'administration fiscale impacte les pratiques de contrôle fiscal. Dans cette optique, une méthode qualitative a été adoptée, basée sur des entretiens individuels semi-directifs avec les fonctionnaires de la direction régionale des impôts d'Agadir. Ces entretiens ont ensuite été analysés en utilisant la méthode d'analyse thématique du contenu des entretiens (analyse horizontale et analyse verticale). Pour renforcer notre étude, nous avons également effectué une analyse comparative en examinant les rapports d'activité de la DGI de 2016 jusqu'à 2021. Les résultats obtenus ont montré les effets positifs de la digitalisation sur l'efficacité et la précision du contrôle fiscal. Toutefois, la digitalisation a transformé les méthodes et les outils du contrôle fiscal. Les nouvelles technologies ont facilité l'analyse des données et la prise de décision, tout en améliorant le processus de contrôle fiscal.

Mots clés : Le contrôle fiscal, la transformation digitale, la digitalisation, l'administration fiscale.

Abstract

Given the rapid evolution of technology, it seems essential to study its effects on tax administration and the changes it brings to tax audits. This article explores how the digitization of tax administration impacts tax audit practices. To achieve this, a qualitative method was adopted, based on individual semi-directive interviews with officials from the regional tax administration of Agadir. These interviews were then analyzed using the method of thematic analysis of interview content (horizontal and vertical analysis). Additionally, to reinforce our study, we carried out a comparative analysis by examining the DGI's activity reports from 2016 to 2021. The results obtained showed the positive effects of digitization on the efficiency and accuracy of tax audits. However, digitization has transformed the methods and tools of tax audit. Technological advances have facilitated data collection and analysis, giving tax authorities access to more accurate information.

Keywords : Tax audit, digital transformation, digitalization, tax administration.

INTRODUCTION

La loi de Finances n°50-22 de l'année 2023, adoptée et publiée récemment, témoigne de l'engagement du Maroc envers le principe de la citoyenneté financière, qui vise à renforcer la transparence et la responsabilité dans le système de prélèvement fiscal. En s'appuyant sur des principes constitutionnels fondamentaux et en promouvant la digitalisation des services publics¹. L'administration fiscale a fait de la transformation digitale une priorité depuis plusieurs années, avec la dématérialisation de plusieurs opérations administratives et la digitalisation des services offerts aux contribuables, afin de renforcer l'efficacité et la précision du contrôle fiscal. Ce dernier est une démarche au cours de laquelle l'administration fiscale vérifie la sincérité et l'exactitude des déclarations fiscales des contribuables (Jean-Marc Daniel, 2019). Parallèlement, la digitalisation consiste à l'intégration de la technologie numérique à tous les niveaux de l'organisation afin de transformer la façon dont celle-ci fonctionne (Océane Mignot, 2019). Ainsi, elle représente un principe important de la nouvelle gestion publique, qui vise à moderniser les administrations publiques en adoptant des méthodes et des outils de gestion du secteur privé.

À cet égard, Il convient de noter que le système fiscal marocain a connu des difficultés significatives dans sa mise en œuvre depuis l'indépendance. En réponse à ces défis, une attention accrue est accordée aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, illustrée par des initiatives telles que le programme Maroc Numeric (2013) et Maroc digital (2020). Dans le but d'améliorer le fonctionnement du système fiscal, l'administration fiscale a entrepris un processus de modernisation global axé sur la simplification des procédures, la réduction des coûts de gestion et l'amélioration de la qualité des services. En outre, le déploiement du système automatisé et du système d'analyse des risques en (2017)² a un impact significatif dans le domaine du contrôle fiscal, permettant l'identification des déclarants non conformes et la sélection des entreprises à contrôler.

Le contrôle fiscal et la digitalisation est le sujet d'actualité, visant à comprendre l'impact de l'un sur l'autre. Dans cette optique, notre objectif principal dans cette recherche sera de comprendre et

¹ Rania Laamrani El Idrissi,(2023), « *Civisme fiscal : Loi de Finances 2023 et digitalisation.... Quels rapports ?* » La Vie Éco. Récupéré de : <https://leseco.ma/opinion/civisme-fiscal-loi-de-finances-2023-et-digitalisation-quels-rapports.html>

² Beradda, E. (2017). « *Comment la DGI décide d'un contrôle fiscal* », Medias 24. Récupéré de : <https://medias24.com/2017/02/03/comment-la-dgi-decide-dun-contrôle-fiscal/>

d'expliquer l'effet de la digitalisation sur le contrôle fiscal. Ainsi, la problématique qui constitue la base de notre recherche est la suivante : **Dans quelle mesure la digitalisation de l'administration fiscale permet-elle d'améliorer l'efficacité et la précision du contrôle fiscal ?** Afin de répondre à cette problématique, notre recherche est principalement basée sur une étude qualitative. Nous avons participé à des entretiens avec des experts du domaine fiscal au sein de la DRI d'Agadir. De plus, nous renforçons notre recherche par une analyse comparative des rapports d'activité de la DGI. Pour présenter les résultats de notre étude, nous allons commencer par une revue de littérature portant sur deux concepts clés : le « contrôle fiscal » et « la digitalisation ». La deuxième partie de notre article sera consacrée à la méthodologie de recherche, pour finir par la présentation et la discussion des résultats.

I. REVUE DE LITTÉRATURE :

Cette partie met en évidence les apports théoriques de la littérature qui ont abordé notre problématique, à savoir le contrôle fiscal et de la digitalisation.

1.1. Contrôle fiscal :

Le contrôle fiscal désigne une procédure au cours de laquelle l'administration fiscale examine la situation fiscale d'un contribuable afin de vérifier l'exactitude des informations déclarées et la conformité de la situation fiscale (le Roux 2015). Le code général des impôts marocain (2007) à également définit le contrôle fiscal comme une procédure destinée à vérifier la sincérité et l'exactitude des déclarations fiscales, la régularité des comptabilités tenues par les contribuables et la concordance entre les éléments déclarés et les documents détenus par ces derniers. Les réformes des années 80 ont introduit le principe déclaratif dans le système fiscal marocain. Ce principe présume la bonne foi des contribuables et leur attribue la responsabilité de souscrire des déclarations sincères. Dans ce cadre, le contrôle fiscal est une mesure nécessaire pour corriger les erreurs et les insuffisances qui peuvent survenir dans les déclarations des contribuables. Il peut distinguer entre deux modalités d'exercice du contrôle fiscal, le contrôle sur place et contrôle sur pièces. Pour le contrôle sur place, c'est une vérification de la comptabilité effectuée directement chez le contribuable, dans ses locaux professionnels, par des brigades spécialisées. Cette procédure vise à contrôler la sincérité et l'exactitude des déclarations fiscales du

contribuable. Il existe deux types de vérification (contrôle sur place). Premièrement, c'est la vérification générale qui porte sur tous les impôts et taxes se rapportant à la période non prescrite. Le deuxième est la vérification ponctuelle qui porte sur un ou plusieurs impôts ou taxes, ou quelques postes se rapportant à une partie ou à toute la période non prescrite. En outre, le contrôle sur pièces est une procédure effectuée depuis le bureau, où le contrôleur examine les déclarations et les documents transmis par le contribuable, sans se déplacer sur place. Cette procédure fait partie de la mission quotidienne de gestion du dossier fiscal des contribuables assignée au service d'assiette.

Au cours du contrôle fiscal soit sur place ou sur pièces, les agents de l'administration fiscale ont la possibilité de consulter tous les documents comptables et financiers du contribuable, de poser des questions et de demander des explications sur toutes les opérations effectuées. À l'issue du contrôle, un rapport est établi, qui peut déboucher sur des redressements fiscaux, des pénalités, voire des poursuites judiciaires en cas de fraude avérée.

1.2. Le contrôle fiscal à l'ère de la digitalisation :

Tout d'abord la digitalisation est l'utilisation de la technologie pour améliorer radicalement les performances ou la portée d'une organisation. Dans une entreprise transformée par le digital, les technologies digitales permettent d'améliorer les processus, des talents engagés et de nouveaux modèles commerciaux (Deloitte 2015). Il convient de noter qu'il y a une différence entre les termes suivants, selon David Regores (2016)³:

- La numérisation : c'est la conversion de supports physiques en format numérique.
- La dématérialisation : c'est la transformation des processus papier en processus numérique.
- La digitalisation : c'est la transformation complète de l'entreprise ou d'une organisation pour s'adapter aux exigences de l'économie numérique.

Rogers souligne que bien que la numérisation et la dématérialisation soient des étapes importantes pour les organisations qui cherchent à se transformer numériquement, la transformation digitale est un processus beaucoup plus profond qui exige une nouvelle manière de penser et de fonctionner.

³ David Rogres, (2016), "The Digital Transformation Playbook: Rethink Your Business for the Digital Age", Columbia university press.

Dans le contexte marocain, la digitalisation est une priorité depuis plusieurs années dans l'administration public, avec l'adoption de plusieurs plans et stratégies visant à digitaliser et améliorer les services publics. Parmi ces stratégies, on trouve le Plan Maroc Numérique 2013 et le Plan Maroc Digital 2020.

La réforme de l'Administration et de la Fonction Publique occupe une place centrale dans le projet sociétal du Maroc, qui vise à moderniser les services publics et à renforcer la confiance entre les citoyens et l'administration. Dans cette optique, le Plan National de la Réforme de l'Administration 2018-2021, axée sur l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience de l'administration en adoptant des pratiques de gestion innovantes⁴. Parmi les principaux axes de cette réforme figure la digitalisation des processus de gestion publique, visant à optimiser l'expérience des citoyens et à améliorer les conditions de travail des fonctionnaires. Le gouvernement a également lancé plusieurs projets visant à numériser ses services publics et à faciliter l'accès des citoyens, dont la dématérialisation de l'ensemble des opérations fiscales(ex : application DARIBATI).

Lorsque nous parlons de contrôle fiscal digitalisé, nous faisons référence à l'ensemble du processus qui est entièrement digitalisé, grâce à l'intégration de technologies avancées. D'ailleurs, plusieurs pays ont digitalisé leurs processus de contrôle fiscal. À cet égard, on peut mentionner le Japon qui a mis en place un système appelé « Tax Information Network System », permettant aux contribuables de déclarer leurs impôts en ligne et facilitant le travail de l'administration fiscale pour le contrôle fiscal (Taxe note 2020)⁵. Ce système a été mis en place en 2002 et est géré par l'agence nationale des impôts du Japon, « NTA ». Il permet aux contribuables de payer leurs impôts en ligne en utilisant des options de paiement électronique sécurisées. De plus, ce système utilise des technologies de vérification et de validation des données pour assurer l'exactitude des informations soumises par les contribuables. L'Allemagne, également, est un exemple concret qui repose sur des algorithmes de traitement de données pour analyser les informations fiscales des contribuables via le système "Fiscal Intelligence" qui a été mis en place par l'administration en 2018.⁶

6

Toutefois, le processus de contrôle fiscal au Maroc n'est pas encore entièrement digitalisé et accuse un certain retard. Cependant, il est important de reconnaître les efforts déployés par la direction pour avancer dans cette direction. En 2017, l'administration a mis en place un système automatisé qui examine les déclarations fiscales des contribuables et attribue un score en fonction des indicateurs de risque identifiés. Le Système d'Analyse des Risques (SAR) fonctionne en intégrant les données des déclarations fiscales dans un système centralisé système intégré de taxation (SIT). Ce système est couplé au système intégré de recoupement (SIR)⁷, qui regroupe les informations obtenues auprès des partenaires de la DGI. Une fois les données de la déclaration fiscale intégrées dans le SIT, le SAR analyse ces informations en tenant compte de plusieurs critères, tels que la cohérence comptable et fiscale, ainsi que le comportement du contribuable. En se basant sur ces critères, le SAR attribue un score qui permet à la DGI de déterminer le type de contrôle fiscal à effectuer.

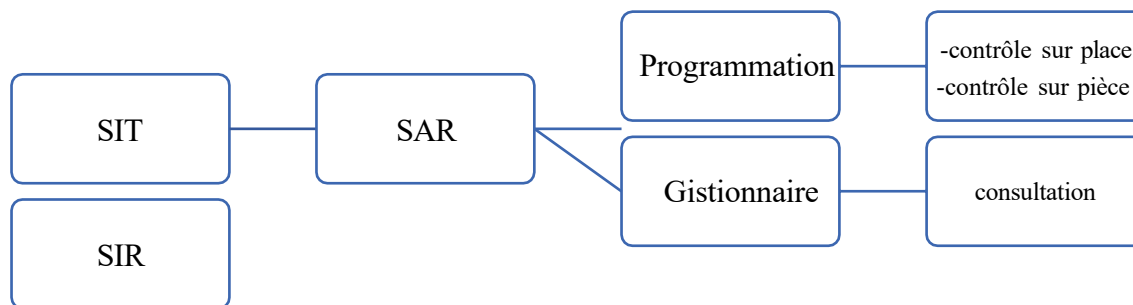


Figure 1 : Système d'analyse des risques

Source : Elaboré par nos soins.

II. METHODOLOGIE :

L'objectif de cette recherche est d'étudier l'effet de la digitalisation sur le contrôle fiscal dans le contexte marocain, en se concentrant spécifiquement sur l'administration fiscale d'Agadir.

⁷ « La direction générale des impôts (DGI) a mis en place un système automatisé et ingénieux qui oriente sur la piste des mauvais déclarants et décide des entreprises qui seront contrôlées. » disponible sur le site suivant : <https://globalauditpartners.com/gap-news/comment-la-dgi-decide-dun-contrôle-fiscal/>

Compte tenu de la nature des informations nécessaires à cette étude, qui ne sont pas directement disponibles, nous avons recueilli les données à partir de diverses sources, notamment des entretiens avec des experts dans le domaine et des rapports d'activités publiés par la DGI.

La méthodologie adoptée repose sur deux techniques complémentaires. Premièrement, nous avons utilisé une approche qualitative basée sur des entretiens individuels avec les fonctionnaires de la DRI, qui ont été conçus de manière semi-directive. Deuxièmement, pour renforcer notre analyse, nous avons également réalisé une étude comparative en examinant les rapports d'activité publiés par la DGI sur une période allant de 2016 à 2021.

2.1. L'étude qualitative :

2.1.1. Guide d'entretien :

Pour obtenir les données nécessaires à la réalisation de l'analyse de contenu, nous avons utilisé un guide d'entretien semi-directif lors d'entretiens avec certains fonctionnaires de la DRI.

Les entretiens, d'une durée de 20 à 50 minutes, ont été menés auprès de sept (7) fonctionnaires de l'administration fiscale d'Agadir. Parmi eux, (3) sont chargés de mener le contrôle sur pièces, (2) sont des vérificateurs responsables du contrôle sur place, et (2) sont chargés du recouvrement des dossiers contrôlés. Les participants ont été choisis de manière précise en utilisant une méthode d'échantillonnage ciblée, en tenant compte de leur expérience et de leur expertise dans les différents aspects du processus fiscal. Cette approche a permis de fournir des perspectives variées et complètes pour notre recherche.

Notre guide d'entretien semi-directif offre aux interviewés une liberté de parole tout en encadrant le processus de manière structurée. Il comprend une phase introductive destinée à explorer les postes occupés par les interviewés ainsi que leur expérience dans le contrôle fiscal. Ensuite, nous avons abordé trois thèmes essentiels qui nous pouvons détaillés comme suit :

Thème 1 : La digitalisation des services fiscaux. Les questions abordées dans ce thème ont pour objectif d'évaluer l'état actuel de la digitalisation, d'analyser l'impact de la digitalisation sur l'administration fiscale et sur les contribuables, ainsi que de comprendre l'efficacité des systèmes d'information internes.

Thème 2 : Le contrôle fiscal et la digitalisation. Ce thème est composé de questions visant à comprendre comment la digitalisation a transformé les pratiques du contrôle fiscal et à évaluer les avantages qu'elle a apportés.

Thème 3 : Les perspectives d'avenir du contrôle fiscal digitalisé. L'objectif est de solliciter les opinions et les perspectives des personnes interrogées sur différents aspects du contrôle fiscal numérique totalement digitalisé.

2.1.2. Analyse des données qualitatives :

La méthode utilisée pour analyser les données qualitatives repose sur une approche à la fois verticale et horizontale. L'analyse verticale consiste à examiner chaque entretien individuellement, tandis que l'analyse horizontale permet de montrer comment chaque élément a été abordé par l'ensemble des interviewés. Toutefois, avant d'entamer l'analyse thématique du contenu, nous avons d'abord effectué la transcription manuelle de l'ensemble des entretiens. Ensuite, nous avons identifié les occurrences de catégories et de sous-catégories, et nous avons construit une grille d'analyse qui présente les données qualitatives. Tout cela nous a permis de développer des concepts et de tirer des résultats qui nous aideront à comprendre les effets de la digitalisation sur le contrôle fiscal.

2.2. L'étude comparative :

La deuxième méthode employée dans notre recherche consiste à analyser les rapports d'activité de la DGI. Dans notre analyse, nous nous sommes principalement concentrés sur la période allant de 2016 à 2021. Nous avons examiné l'évolution de la dématérialisation des services fiscaux, le nombre de dossiers vérifiés dans le cadre du contrôle fiscal, ainsi que l'évolution des recettes additionnelles.

III. RESULTATS ET DISCUSSION

Nos résultats se sont articulés autour de trois catégories principales qui montrent que la digitalisation a impacté les pratiques de contrôle fiscal, que ce soit de manière directe ou indirecte. Ces catégories sont les suivantes :

- La digitalisation des services fiscaux : L'évolution positive de la dématérialisation des services fiscaux.

- Le contrôle fiscal et la digitalisation : La contribution des systèmes d'information à l'efficacité du contrôle fiscal.
- Le contrôle fiscal digitalisé : L'importance de l'utilisation des nouvelles technologies dans le contrôle fiscal.

3.1. La digitalisation des services fiscaux :

A partir des résultats obtenus, on peut dire que la digitalisation de l'ensemble des opérations administratives et des services offerts aux contribuables a un grand impact sur la gestion et l'organisation du travail au sein de la direction.

Selon l'approche qualitative, l'ensemble des interviewés (à un taux d'apparition de 100%) affirme l'évolution positive et encourageante de la digitalisation ces dernières années. Avec la mise en place des services des impôts en ligne en (2016), il est désormais possible de payer les taxes et de déclarer tous les impôts en ligne. Cette évolution de la digitalisation a facilité la gestion des déclarations, des rendez-vous et des paiements en ligne, offrant aux contribuables des solutions pratiques et simplifiées. Ainsi l'utilisation du système intégré de taxation (SIT) au sein de l'administration a contribué à simplifier les tâches. Les fonctionnaires ont bénéficié de l'automatisation des tâches, de la centralisation des données et de l'accès en temps réel à l'information, ce qui leur permet de travailler de manière plus efficace.

Dans cette optique, il est clair que la digitalisation a contribué au renforcement de l'efficacité et de la précision du contrôle fiscal en permettant :

- Collecte plus rapide et précis des données fiscales.
- La simplicité et la productivité des tâches.
- Suivi des déclarations et les paiements des contribuables.
- Traçabilité des données.
- Accès rapide et centralisation des données.
- L'amélioration de la transparence et l'change avec les contribuables.

De plus, l'analyse des rapports d'activité (analyse comparative) nous permet également de constater une évolution positive de la dématérialisation des opérations fiscales (figure 2).

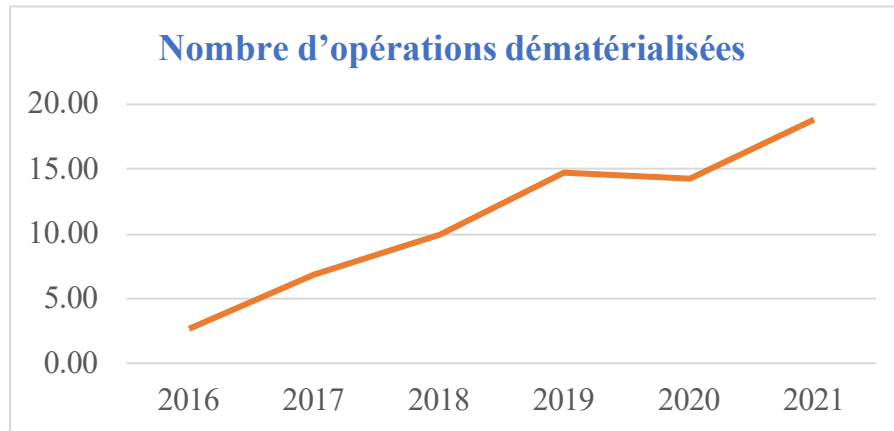


Figure 2 : Nombre d'opérations dématérialisées (en million)

Source : Elaboré par nos soins sur la base des rapports d'activités de la DGI

En observant le graphique, nous pouvons constater une hausse considérable du nombre d'opérations dématérialisées effectuées au cours de cette période. En 2021, le nombre d'opérations réalisées s'élève à 18,82 millions, ce qui représente une croissance de 32% par rapport à 2020 et plus de 7 fois le volume enregistré en 2016. Cette évolution positive de la dématérialisation des opérations signifie que la direction a mis en œuvre des efforts pour améliorer ses services en favorisant la digitalisation des opérations. Récemment, la Direction Générale des Impôts (DGI) a mis en place la taxe professionnelle en ligne.

3.2. Le contrôle fiscal et la digitalisation :

Dans notre recherche, nous avons conclu la différence entre les deux modalités de contrôle et les effets de la digitalisation sur chacune d'entre ils. L'analyse comparative nous a également démontré les effets positive de la digitalisation sur le contrôle fiscal, se traduisant par une augmentation du nombre de dossiers vérifiés et des recettes additionnelles.

D'après l'analyse qualitative, 71,43 % des répondants ont souligné dans leurs réponses les changements apportés par la digitalisation dans chaque modalité de contrôle. En général, l'utilisation des systèmes d'information tels que le système d'intégré de taxation (SIT), le système d'information décisionnel (SID) et le système d'analyse des risques (SAR) a considérablement renforcé la précision du contrôle fiscal. Ces systèmes permettent une vision globale sur la situation des contribuables soumis au contrôle, facilitant la détection des anomalies et la programmation des

dossiers à contrôler, entre autres. Le SID permet aux utilisateurs de faire des requêtes pour collecter les données en collaboration avec des partenaires de la DRI, tels que les banques, la CNSS, etc. De plus, le SAR permet de cibler de manière plus précise les postes à vérifier et les entreprises à contrôler. Toutefois, le processus de contrôle sur place n'est pas entièrement digitalisé, car il implique le déplacement des vérificateurs chez les contribuables pour effectuer une vérification physique de leur comptabilité. Bien qu'il soit possible de transmettre le fichier d'écriture comptable (FEC) sous format numérisé lors de contrôle, les parties ont toujours recours aux documents physiques. En revanche, le contrôle sur pièce a bénéficié d'avantages liés aux outils digitaux, on peut dire que son processus est partiellement digitalisé, toute la procédure est effectuée au niveau du système dans le bureau du contrôleur, permettant ainsi une taxation directe du contribuable via le système. L'analyse des rapports d'activité nous a également montré l'évolution du nombre de dossiers vérifiés. (figure 3)

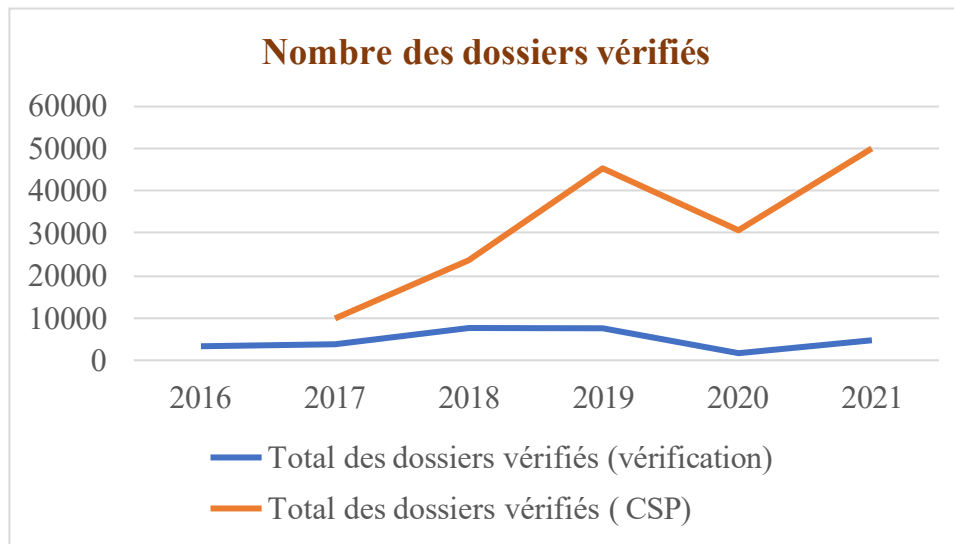


Figure 3 : L'évolution des dossiers vérifiés

Source : Elaboré par nos soins sur la base des rapports de la DGI

D'après le graphique (Figure 3), il est clair que le nombre de dossiers vérifiés dans le cadre du contrôle sur pièce est supérieur au nombre de dossiers vérifiés dans le contrôle sur place. Dans le cadre du contrôle sur pièces, les statistiques montrent une augmentation significative et positive du nombre de dossiers vérifiés entre 2017 et 2019, passant de 9 876 à 45 136. Pour le contrôle sur

place, on constate également une augmentation positive durant la période 2016-2019, passant de 3 258 dossiers vérifiés à 7 566 dossiers. Cette énorme différence dans le nombre de dossiers vérifiés deus modalités de contrôle s'explique par le fait que le contrôle sur pièces repose davantage sur l'utilisation d'outils. Ainsi, les deux modalités de contrôle ont connu une évolution positive, grâce à l'amélioration du système d'information et à l'utilisation du système d'analyse des risques. En synthétisant les résultats de notre étude, on peut dire que le renforcement des processus de contrôle sur pièces et l'amélioration accrue des systèmes d'information vont accroître les recettes additionnelles et le nombre de dossiers vérifiés, permettant ainsi de limiter les déplacements chez les contribuables. Cependant, l'administration ne peut pas se dispenser du contrôle sur place, car il reste important pour certaines situations.

3.3. Contrôle fiscal digitalisé :

En plus de l'évolution positive du nombre de dossiers vérifiés, on constate également une augmentation des recettes additionnelles (Voir le figure 4). Ces dernières sont générées par le contrôle fiscal.

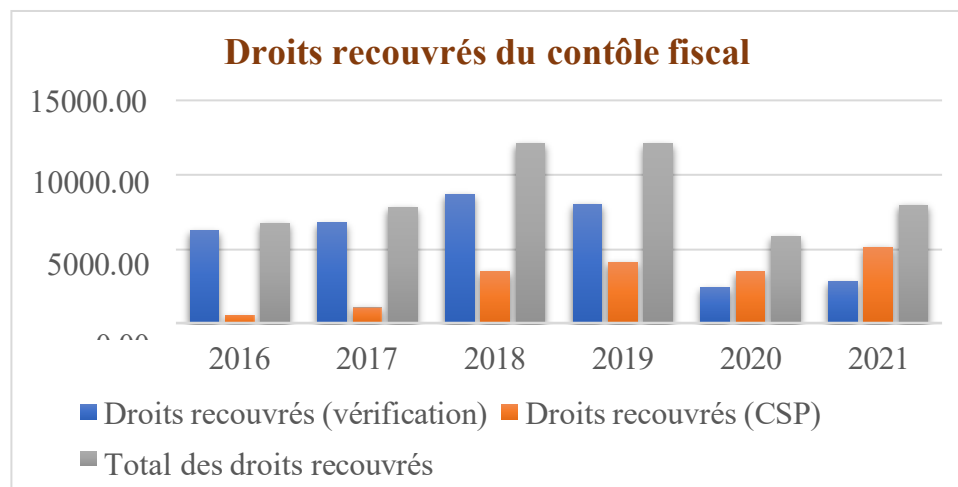


Figure 4 : L'évolution des recettes fiscales générées par le contrôle fiscal (en millions de DH)

Source : *Elaboré par nos soins sur la base des rapports d'activités de la DGI*

Selon le graphique, on constate une augmentation significative des recettes fiscales provenant des missions de contrôle fiscal, passant de 6 718,57 MDH en 2016 à 12 070,70 MDH en 2019. De plus, il est évident que le contrôle sur place génère davantage de recettes que le contrôle sur pièces

dans la même période. En revanche, à partir de l'année 2020, on observe que le contrôle sur pièces génère des recettes additionnelles supérieures au contrôle sur place. Cette tendance peut s'expliquer par la pandémie de COVID-19 qui a limité les déplacements des vérificateurs chez les contribuables et les nombre des dossiers vérifiés. Cela peut également s'expliquer par les efforts de la direction visant à rendre le contrôle sur pièces plus efficace (étant donné que c'est une démarche récente, 2016), et qui favorise l'utilisation des outils digitaux.

Il est évident que la digitalisation a contribué à l'augmentation des recettes fiscales. On constate que la mise en place d'un système d'analyse des risques en 2017 a conduit à générer une augmentation remarquable, atteignant 12 030 MDH en 2018. Cela nous permet donc de dire que si l'administration se concentre davantage sur la digitalisation des services liés au contrôle fiscal et met également en place de nouvelles technologies telles que l'IA, cela aidera grandement à la précision et à l'efficacité du contrôle fiscal, tout en évitant les fraudes.

Parmi les axes traités dans les entretiens semi-directifs avec les fonctionnaires, figurent les perspectives d'avenir d'un contrôle fiscal totalement digitalisé. L'ensemble des participants (avec un taux d'apparition de 100%) mentionne l'importance de l'intégration des nouvelles technologies dans le contrôle fiscal et ses avantages pour détecter rapidement les anomalies et les erreurs. (71,43%) des interrogés affirment que la concentration sur les nouvelles technologies contribuera à l'augmentation des recettes fiscales (ce qui est également confirmé par l'analyse comparative, figure 3). De plus, 100% estiment que cela contribuera à lutter contre la fraude fiscale grâce aux larges avantages offerts par ces nouvelles technologies. Cependant, la mise en place de ces outils telles que l'IA, le big data, etc., entraîne certains défis tels que :

- L'infrastructure nécessaire pour mettre en place des nouvelles technologies.
- Les formations des personnels.
- L'acceptation et l'adaptation des contribuables aux nouveaux processus.
- L'investissement financière

CONCLUSION

Si la digitalisation du contrôle fiscal est largement reconnue comme une évolution transformatrice, de nombreux pays, dont le Maroc, ne parviennent toujours pas à embrasser pleinement ce changement et à relever ses défis potentiels. L'évidence est claire : pour mettre en place un administration fiscale réellement efficace et efficiente à l'ère de la digitalisation, les gouvernements doivent donner la priorité à l'adoption de technologies avancées, telles que le big data et l'intelligence artificielle, afin d'améliorer les processus de contrôle fiscal.

En exploitant les outils digitaux, les administrations fiscales peuvent rationaliser leurs opérations, améliorer la précision et détecter plus efficacement la fraude fiscale potentielle. Bien que la mise en œuvre de ces mesures puisse nécessiter des investissements, les avantages à long terme d'un système de contrôle fiscal digitalisé sont indéniables. Les administrations et les contribuables doivent reconnaître l'importance de l'adoption et de la mise en œuvre de solutions numériques, afin de garantir un système plus équitable et plus résistant à l'avenir.

Cette recherche à nous permis de mettre en évidence plusieurs enseignements importants et de comprendre la relation entre la digitalisation et le contrôle fiscale. Premièrement, L'administration fiscale dispose du droit de réaliser des contrôles fiscaux, ce qui lui permet de vérifier la conformité et l'exactitude des déclarations fiscales effectuées par les contribuables, qu'ils soient des personnes morales ou des personne physiques. Deuxièmement, la digitalisation a transformé les pratiques du contrôle fiscal. Les outils digitaux ont facilité la collecte et l'analyse des données, ce qui a permis aux administrations fiscales d'accéder à des informations plus précises.

Cependant, comme toute recherche, notre étude présente certaines limites. Sur le plan théorique, nous avons constaté une rareté d'études ayant examiné spécifiquement notre thème de recherche. Sur le plan empirique, premièrement, nous avons rencontré certains défis lors de la réalisation de notre recherche, étant donné que nous n'avons pas une large connaissance dans le domaine de la fiscalité, notamment en ce qui concerne le contrôle fiscal. L'analyse des effets de la digitalisation sur le contrôle fiscal représente donc un défi pour nous. Deuxièmement, notre étude qualitative exploratoire est basée sur un échantillon restreint de 7 fonctionnaires de la DRI d'Agadir, ce qui limite la généralisation de nos résultats.

Etant donné que notre étude s'est concentrée uniquement sur l'administration fiscale, il serait préférable de mener une étude auprès des contribuables qui ont été soumis au contrôle fiscal à l'ère de la digitalisation. De plus, il serait bénéfique de poursuivre les recherches dans ce domaine. Une recommandation serait de mener une étude quantitative confirmatoire afin de quantifier l'effet de la digitalisation sur le contrôle fiscal et de valider nos résultats. Il serait également intéressant d'élargir l'échantillon en incluant davantage de fonctionnaires et de contribuables, issus de différentes régions, pour obtenir une vision plus globale de l'impact de la digitalisation sur le contrôle fiscal.

Références :

- ALAMI, M. (2020). « *Agadir : L'administration fiscale investit dans la formation de ses ressources humaines* », La Vie Éco. Récupéré de : <https://www.lavieeco.com/au-royaume/agadir-ladministration-fiscale-investit-dans-la-formation-de-ses-ressources-humaines/>
- Beradda, E. (2017). « *Comment la DGI décide d'un contrôle fiscal* », Medias 24. Récupéré de : <https://medias24.com/2017/02/03/comment-la-dgi-decide-dun-contrrole-fiscal/>
- Baghdad, H. (2021). Transformation digitale de la Direction Générale des Impôts au Maroc : enjeux et défis. *Revue D'Etudes en Management et Finance D'Organisation*.
- Chapman, M. (2018). Digitalisation et SI : les nouvelles menaces. *Revue banque*, N°821.
- Chami, M. (2022). Le contrôle fiscal à l'ère de la dématérialisation de l'administration fiscale. *Revue de management et cultures (REMAC)*, N° 7.
- Cédric INGRAND (2020). « *Le data-mining, l'intelligence artificielle au service du fisc* ». Récupéré de : <https://www.tflinfo.fr/high-tech/comment-l-intelligence-artificielle-du-fisc-traque-les-fraudeurs-en-ligne-fraude-fiscale-gerald-darmanin-bercy-milliards-2137176.html>.
- « *Comment fonctionne l'intelligence artificielle ?* », (2019). Futura, récupéré de : <https://www.futura-sciences.com/tech/definitions/informatique-intelligence-artificielle-555/>
- Commission européenne, (2019), « *la transformation numérique de l'industrie européenne : rapport de la commission au parlement européenne* », Bruxelles : union européenne.
- Daniel, J.-M. (2019). *La fiscalité en France*. Éditions Eyrolles.
- ETTAHIRI, L., & BENZAOU, L. (2022). La digitalisation au service de la performance de l'administration fiscale au Maroc : cas de la mobilisation des recettes fiscales. *Revue IJAFAME journal*, 3(2-1), 120-136.

- Farah, N. (2014). « LECONTROLE DES SYSTEMES D'INFORMATION DANS LE SECTEUR PUBLIC : CAS DU MAROC ». *European Scientific Journal*, 10(23), pp 3-4.
- Finance publique, Les rapports d'activité de la DGI 2016-2017-2018-2019-2020-2021.
- Gaston Jèze, (1936-1937), Cours de finances publiques p. 38.
- Le Roux, G. (2015). Le contrôle fiscal. Éditions Gualino.
- Les rapports et les documents internes de la DRI d'agadir.
- Loukili, & ALAOUI. (2021). Performance de l'administration fiscale marocaine. *Revue AME*, 3(1), 125-143
- Maroc, (2023), code général des impôts.
- Mignot, Océane, (2019), « *la transformation digitale : définition, enjeux et exemples concrets* », Forbes France.
- Musgrave, R. A. (1959). *The Theory of Public Finance. A study in public economy*. New York, McGraw-Hill.
- Rapport du conseil économique et social, (2012). *Le système fiscal marocain : développement économique et cohésion sociale*.
- « *Recoupement et analyse des données : La DGI lance la machine* » (2020), Ecoactu. Récupéré de : <https://ecoactu.ma/recoupement-et-analyse-des-donnees-la-dgi-lance-la-machine/>
- Rogers, D. (2016). *The Digital Transformation Playbook: Rethink Your Business for the Digital Age*. Columbia University Press.
- « *La direction générale des impôts (DGI) a mis en place un système automatisé et ingénieux qui oriente sur la piste des mauvais déclarants et décide des entreprises qui seront contrôlées.* » Disponible sur le site suivant : <https://globalauditpartners.com/gap-news/comment-la-dgi-decide-dun-contrôle-fiscal/>
- « *Transformation digitale au Maroc : zoom sur la situation actuelle* », Disponible sur le lien suivant : <https://www.cmconjoncture.com/conjoncture/actualites/digitalisation-au-maroc>.
- « *The IRS and the Digital Future of Tax Enforcement*, » (2020), Tax Notes, disponible sur le site : <https://www.taxnotes.com/policy/tax-enforcement/irs-and-digital-future-tax-enforcement/2020/10/26/2bmtd>
- www.deloitte.com
- www.finances.gov.ma
- www.tax.gov.ma